



TROUSSE DE MISE EN CANDIDATURE

30 août au 22 octobre 2023



**EXCELLENCE
SPORTIVE
OUTAOUAIS**



TABLE DES MATIÈRES

1. DESCRIPTION DU GALA EXCELLENCE OUTAOUAIS	2
2. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE	2
3. INFORMATIONS IMPORTANTES	3
4. DÉROULEMENT DU GALA	3
5. CATÉGORIES DES DISTINCTIONS	3
5.1. Réalisations sportives	3
5.2. Engagement et leadership	3
5.3. Rayonnement et fierté régionale	3
6. BOURSES ET DISTINCTIONS	4
6.1. Bourses de réalisations sportives	4
6.2. Bourses d'excellence	4
6.3. Bourses d'engagement et de leadership	5
6.4. Bourse de rayonnement et fierté régionale	5
7. SÉLECTION DES RÉCIPENDAIRES	6
8. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ	6
9. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES	7
Réalizations sportives (1/2)	7
Réalizations sportives (2/2)	8
Engagement et leadership	9
Rayonnement et fierté régionale	10

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte et de faciliter la lecture.

Tous les dossiers de candidatures seront évalués équitablement selon les informations fournies et le réseau de compétition de chacun. Plus précisément, les dossiers d'athlètes paraspports, quelle que soit la catégorie déposée, seront évalués équitablement selon son propre réseau de compétition de même que pour un entraîneur ou officiel travaillant avec des athlètes en situation d'handicap.



1. DESCRIPTION DU GALA EXCELLENCE OUTAOUAIS

Excellence sportive Outaouais, en collaboration avec la Ville de Gatineau, la MRC du Pontiac, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, la MRC de Papineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que Loisir sport Outaouais, est fier de vous présenter la 7e édition du Gala Excellence sportive Outaouais.

Lors du Gala Excellence sportive Outaouais, les réalisations exceptionnelles des athlètes et acteurs du milieu sportif de l'Outaouais seront soulignées.

Le Gala Excellence sportive Outaouais vise les objectifs suivants :

- Rassembler les acteurs du milieu sportif afin de célébrer l'excellence.
- Encourager et récompenser des gens de la région qui œuvrent dans le domaine du sport.
- Reconnaître l'implication et l'excellence afin d'encourager le développement du sport dans la région.

2. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

La période de mise en candidatures est du **30 août au 22 octobre 2023, 23h59.**

Soumettez une candidature en ligne en trois étapes faciles :



Rendez-vous à
www.sportoutaouais.ca
dans la section Gala



Téléchargez la trousse de
mise en candidatures et,
selon les critères,
choisissez la catégorie de
prix appropriée



Remplissez et envoyez le
formulaire à même le site. Dans
le cas où vous ne pouvez déposer
de candidature via le formulaire,
merci d'en aviser
evenement@sportoutaouais.ca



Une fois le formulaire envoyé, vous recevrez un courriel de confirmation.
Les candidats retenus ainsi que les responsables des dossiers seront
informés en novembre.



3. INFORMATIONS IMPORTANTES

- Il est important d'obtenir l'autorisation de la personne concernée avant de soumettre sa candidature.
- Le nom d'une personne ou d'un organisme ne peut être soumis que dans une seule catégorie de distinction.
- Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec le comité organisateur à l'adresse courriel evenement@sportoutaouais.ca

4. DÉROULEMENT DU GALA

Le Gala Excellence sportive Outaouais se tiendra au mois de décembre en présentiel à un lieu à confirmer dans les prochaines semaines. Cocktails et petites bouchées seront offerts aux invités avant le début de la cérémonie de remise des prix.

5. CATÉGORIES DES DISTINCTIONS

5.1 Réalisations sportives

- Athlète internationale féminine
- Athlète international masculin
- Athlète nationale féminine
- Athlète national masculin
- Athlète provinciale féminine
- Athlète provincial masculin
- Athlète découverte féminine
- Athlète découverte masculin
- Équipe excellence
- Équipe relève

5.2 Engagement et leadership

- Bénévole de l'année
- Gestionnaire de l'année
- Intervenant de l'année
- Officiel de l'année
- Entraîneur excellence
- Entraîneur relève

5.3. Rayonnement et fierté régionale

- Organisme de l'année



6. BOURSES ET DISTINCTIONS

6.1. Bourses de réalisations sportives

Un montant total de 13 600 \$ sera distribué sous forme de trente-deux (32) bourses de réalisations sportives remises aux finalistes des catégories suivantes :

Catégories	Bourses de réalisations sportives
Athlète international féminin/masculin	600 \$
Athlète national féminin/masculin	500 \$
Athlète provincial féminin/masculin	350 \$
Athlète découverte féminin/masculin	250 \$

6.2. Bourses d'excellence

Un montant total de 6 350\$ sera distribué sous forme de dix (10) bourses d'excellence remises aux récipiendaires des distinctions suivantes :

Catégories	Bourses d'excellence
Athlète international féminin/masculin	1 000 \$
Athlète national féminin/masculin	700 \$
Athlète provincial féminin/masculin	500 \$
Athlète découverte féminin/masculin	350 \$
Équipe excellence	750\$
Équipe relève	500\$



6. BOURSES ET DISTINCTIONS

SUITE

6.3. Bourses d'engagement et de leadership

Entraîneurs

Deux (2) bourses d'engagement et de leadership seront remises aux récipiendaires des catégories suivantes : Entraîneur Excellence et Entraîneur Relève. Ces bourses seront offertes sous forme de services et de rencontres individuelles avec un intervenant ESO de la discipline de leur choix afin de parfaire leur développement.

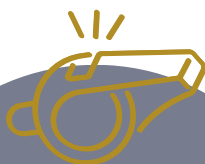
6.4. Bourse de rayonnement et fierté régionale

Organisme

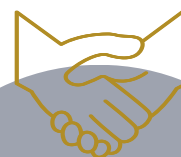
Une bourse de rayonnement et fierté régionale d'un montant de 500\$ sera remise à l'organisme récipiendaire de cette distinction.



**Entraîneur
Excellence**



**Entraîneur
Relève**



Organisme

Catégories

Bourses

Entraîneur Excellence

Cinq rencontres individuelles

Entraîneur Relève

Trois rencontres individuelles

Organisme

500 \$



7. SÉLECTION DES RÉCIPENDAIRES

Un comité de sélection aura la tâche d'évaluer et de sélectionner les finalistes et les récipiendaires de chaque catégorie.

8. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

Pour l'ensemble des catégories de prix, les critères d'admissibilité suivants s'appliquent à chaque dossier de mise en candidature reçu :

Critères d'admissibilité

Les prix sont remis à des citoyens canadiens qui réalisent principalement leurs actions sur le territoire de l'Outaouais : Ville de Gatineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et MRC de Pontiac.

Les actions doivent être réalisées entre le **1er septembre 2022 et le 31 août 2023**.

Pour la catégorie « Organisme », les événements doivent être réalisés sur le territoire de l'Outaouais.



Pour connaître les définitions des catégories et l'ensemble des critères d'admissibilité, veuillez vous référer au tableau que vous retrouverez aux pages suivantes.



10. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES

RÉALISATIONS SPORTIVES 1/2

Réalisations sportives

Catégories

Définitions

Prérequis

ATHLÈTE INTERNATIONAL FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE

L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau international. Cet athlète peut faire partie de l'équipe canadienne, avoir participé aux Jeux olympiques/paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains/parapanaméricains, aux Universiades ou à un circuit de compétition de niveau international.

L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.

ATHLÈTE NATIONAL FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE

L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau national ou international (moins de deux événements internationaux par année). Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe provinciale, avoir participé aux Jeux du Canada ou à un circuit de compétition de niveau national.

L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.

ATHLÈTE PROVINCIAL FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE

L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau provincial ou national (moins de deux événements nationaux par année). Cet athlète peut faire partie de l'équipe régionale, avoir représenté la région aux Jeux du Québec ou avoir participé au circuit de compétition à l'échelle provinciale.

L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.



10. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES

RÉALISATIONS SPORTIVES 2/2

Réalisations sportives

Catégories

Définitions

Prérequis

ATHLÈTE DÉCOUVERTE FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE

L'athlète s'étant le plus distingué par son potentiel et sa progression lors de compétitions de niveau régional ou provincial (moins de deux événements provinciaux par année).
Cet athlète peut avoir participé à un circuit de compétition de niveau régional.

L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.

L'athlète pratique cette discipline depuis moins de cinq (5) ans.

ÉQUIPE EXCELLENCE DE L'ANNÉE

L'équipe s'étant la plus distinguée lors de compétitions sportives de niveau national ou international.
Cette équipe peut avoir participé à un circuit organisé d'un sport collectif au niveau national et/ou international.

L'équipe doit pratiquer un sport fédéré.

ÉQUIPE RELÈVE DE L'ANNÉE

L'équipe s'étant la plus distinguée lors de compétitions sportives de niveau régional ou provincial.
Cette équipe peut avoir participé à un circuit organisé d'un sport collectif au niveau régional ou provincial.

L'équipe doit pratiquer un sport fédéré.



10. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES

ENGAGEMENT ET LEADERSHIP

ENGAGEMENT ET LEADERSHIP

Catégories	Définitions	Prérequis
BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE	Le bénévole s'étant le plus distingué par son engagement pour le développement sportif.	Le bénévole ne doit pas être rémunéré.
GESTIONNAIRE DE L'ANNÉE	Le gestionnaire s'étant le plus démarqué par son implication au sein de son organisation. Il a contribué de manière importante à l'atteinte des objectifs stratégiques de celle-ci.	
INTERVENANT DE L'ANNÉE	L'intervenant s'étant le plus illustré par le nombre et la qualité de ses interventions effectuées sur le terrain ou en clinique auprès des athlètes.	L'intervenant doit être un intervenant reconnu par Excellence sportive Outaouais
OFFICIEL DE L'ANNÉE	L'officiel s'étant le plus démarqué par la qualité de son engagement envers l'arbitrage des épreuves de sa discipline.	L'officiel doit être accrédité par sa fédération sportive.
ENTRAINEUR EXCELLENCE DE L'ANNÉE	L'entraîneur s'étant le plus démarqué par les performances sportives des athlètes à sa charge au niveau national ou international.	L'entraîneur doit être reconnu par sa fédération sportive.
ENTRAINEUR RELÈVE DE L'ANNÉE	L'entraîneur s'étant le plus démarqué par les performances sportives des athlètes à sa charge au niveau régional ou provincial.	L'entraîneur doit être reconnu par sa fédération sportive.

10. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES

RAYONNEMENT ET FIERTÉ RÉGIONALE

RAYONNEMENT ET FIERTÉ RÉGIONALE

Catégorie

Définition

Prérequis

**ORGANISME
DE L'ANNÉE**

L'organisme sportif s'étant le plus distingué par son impact et ses réalisations. Cet organisme est reconnu pour la qualité de ses retombées sociales, communautaires, sportives et économiques pour la région de l'Outaouais. Les organismes en économie sociale sont éligibles dans cette catégorie de prix.

L'organisme ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.

